

## Burundi : Le procès Mbonimpa s'est ouvert ce vendredi à Bujumbura

RFI, 04-07-2014 Burundi : début du procès de Pierre-Claver Mbonimpa de l'Aprodh Au Burundi, le procès du militant Pierre-Claver Mbonimpa, figure de la société civile et président de l'Association burundaise de protection des droits humains et des personnes détenues (Aprodh), s'est ouvert ce vendredi 4 juillet au matin. Une première audience scrutée par la communauté internationale et très attendue à Bujumbura. La foule a commencé à affluer très tôt, ce vendredi, devant le tribunal de grande instance de Bujumbura, dans le quartier de Ngagara. Lorsque Pierre-Claver Mbonimpa est arrivé sur le coup de 10 heures à bord d'un grand camion de la prison de Mpimba où il est détenu, il a été accueilli par 2 000, 3 000 voix de sympathisants. Une foule en délire qui chantait et dansait pour la libération immédiate du plus célèbre défenseur des droits humains de ce pays.

Cette foule a pratiquement porté en triomphe jusque dans la petite salle d'audience dans le tribunal de Bujumbura s'entassaient plus d'une centaine de personnes. Parmi elles, une dizaine de diplomates de haut niveau représentant Etats-Unis, la France, les Pays-Bas, l'ONU, l'Union européenne ou encore l'Afrique du Sud. Le signe que la communauté internationale est inquiète et suit de près le procès de l'une des principales figures de la société civile du Burundi. Tension dans la salle d'audience Un procès retardé à son ouverture. En effet, il devait commencer à 9 heures, il a finalement débuté vers midi sans aucune explication. Ce qui a eu le don de faire monter la température dans la petite salle d'audience archibondée. Un début d'audience marqué par un autre incident : tout le monde s'attendait des grands jours et donc le président du tribunal de grande instance de Bujumbura avait accepté la mise en place d'une sonorisation, mais celle-ci a été refusée à la dernière minute. En conséquence, la foule, encore nerveuse, a perturbé ses cris cette première audience à plusieurs reprises. Même les journalistes, installés à un mètre des prévenus, ont eu du mal à suivre les débats. Une défense malmenée Une première journée de procès qui n'a pas été facile pour la défense de Pierre-Claver Mbonimpa, qui a demandé tout de suite sa libération provisoire conformément à une circulaire ministérielle qui le prévoit pour les personnes âgées de plus de 60 ans et qui sont atteintes d'une maladie incurable. Pierre-Claver Mbonimpa a 65 ans et est atteint de diabète. La défense a dû batailler pendant plus d'une heure avec la cour qui ne voulait pas prendre cette exception en libération, comme le prévoit la loi. Le procureur Arcade Nimubona a rappelé, de son côté, que Pierre-Claver Mbonimpa est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et à la sûreté extérieure, pour faux et usage de faux. La justice burundaise lui reproche d'avoir non seulement des entrées militaires que suivraient des Burundais dans l'est de la République démocratique du Congo.